



DISPOSITIF D'APPUI
À LA COORDINATION

CHARENTE

Dispositif d'Appui à la Coordination Charente



Qu'est-ce que le Dispositif d'Appui à la Coordination ?



Le DAC Charente (Dispositif d'Appui à la Coordination) aide à coordonner votre parcours de soins et préserver votre autonomie sur **tout le département de la Charente**.

Le DAC Charente vous offre une aide individualisée, pour :

- Vous informer
- Déterminer vos besoins
- Accompagner votre famille et vos aidants
- Vous proposer des solutions individualisées



La structure est financée par l'ARS Nouvelle-Aquitaine
(Agence Régionale de Santé)

En quoi le DAC peut-il vous aider ?



Une évaluation
détaillée de vos
besoins : santé,
social

***Vous avez des difficultés**
pour prendre soin de
vous, coordonner vos
rendez-vous médicaux,
préparer vos repas, vous
laver ...*

Un
accompagnement
personnalisé pour
vous et vos
aidants

Une information
directe sur les
dispositifs
existant en
Charente

***Vos proches**
ont besoin d'aide,
d'information ou de
répit ...*



***Vous avez besoin d'aide**
pour trouver ou pour
communiquer avec des
professionnels de santé ...*

Une aide pour
l'accès à vos
droits

***Vous avez besoin d'aide**
chez vous après une
hospitalisation ...*

Un lien
permanent avec
votre médecin et
les professionnels
de votre prise en
charge

Comment est-ce que le DAC fonctionne ?

Notre équipe est constituée de **coordonnateurs de parcours**, de formation assistant social, infirmier, conseiller en économie social et familiale L'un d'entre eux sera votre interlocuteur privilégié.

Nous sommes en lien avec votre médecin et tous les professionnels qui vous accompagnent : médecin, infirmier, pharmacien, kinésithérapeute, travailleur social, auxiliaire de vie, ...

Nous élaborons avec vous, et vos proches si vous le souhaitez, un plan de soins personnalisé.



Nous travaillons avec l'outil Paaco-Globule, dans lequel vos informations sont uniquement utilisées par les professionnels qui vous suivent pour la bonne coordination de votre parcours de santé. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'un droit d'opposition.

Vous serez identifié grâce à un Identifiant National de Santé (INS) afin de faciliter et sécuriser les échanges et le partage d'informations entre les acteurs qui assurent votre prise en charge. Pour cela, nous avons besoin de votre carte d'identité, passeport ou carte de séjour pour le récupérer.

Comment se décline notre accompagnement ?

Seulement avec votre accord

Selon vos besoins, nous vous accompagnons par téléphone ou avec des visites à domicile.

Nous définissons ensemble des objectifs et vous accompagnons pour les réaliser. Nous assurons la coordination des professionnels autour de vous.

Nous restons auprès de vous le temps nécessaire, en fonction de votre situation et de son évolution. Vous pouvez néanmoins arrêter l'accompagnement à tout moment.

Comment contacter le DAC ?

Du lundi au vendredi, de 9h à 17h



Un contact unique

0809 109 109

prix d'un appel local

Avec le soutien



www.dac-16.fr



Des professionnels dans tout le département
pour vous aider
contact@dac-16.fr

